

République Française  
 Département de l'Essonne  
 MAIRIE DE  
 VILLEMORISSON-SUR-ORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier,  
 à 20 heures 30

Le nombre de Conseillers  
 Municipaux est de 29

Le conseil municipal de la commune de Villemeisson-sur-Orge,  
 légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de **Monsieur CHOLLEY François, Maire,**

**Présents** : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC,  
 M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO  
 Adjoint, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI,  
 M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER,  
 M. PILORGET, Mme CARRIE, M. PREVIDI, M. NOVEL, , Mme PRADE

**Excusés** : M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC  
 Mme MORET MIGUET, pouvoir à M. REPAIRE  
 M. EPRY, pouvoir à M. PRIEUR-LAURENT  
 Mme BOISSEAU, pouvoir à Mme CARNERO  
 M. SAUNIER, pouvoir à M. CHOLLEY  
 M. BUATOIS, pouvoir à M. NOVEL

**Absent** : M. LOGA

**Secrétaire** : Mme EYMARD

Formant la majorité des Membres en exercice.

Le Maire de Villemeisson-sur-Orge certifie que  
 la convocation du conseil municipal et le  
 compte-rendu de la présente délibération ont  
 été affichés à la Mairie conformément aux  
 articles L. 2121-10, L.2121-11, et L.2121-12 et  
 L. 2121-25 du code général des collectivités  
 territoriales

**N° 2017/251 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2016,

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 codifiée à l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

VU les conventions cadres de subventionnement conclues avec les associations ci-dessous mentionnées,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2017, sous réserve de la signature: de la convention de subventionnement si l'association n'a pas conventionné avec la ville, de l'avenant à ladite convention modifiant l'objet de la subvention et le montant de la subvention de la convention cadre si l'association a déjà conventionné,

**CONSIDERANT** que l'Associations « Les ruchers de Villemoisson » organise la « 1<sup>ère</sup> rencontre d'apiculteur d'Ile-de-France », au Ludion mercredi 1<sup>er</sup> février; que l'association « Les ruchers de Villemoisson » a sollicité la commune dans le cadre des subventions exceptionnelles afin de permettre la concrétisation de ce projet.

VU les projets de convention cadre de subventionnement et d'avenant à conclure avec les associations ci-dessous mentionnées,

VU le projet d'avenant à la convention de subventionnement à conclure avec l'association « Les ruchers de Villemoisson »,

VU la commission vie associative-animation et culture en date du 12 janvier 2017,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine EVERAERT, adjointe déléguée à la vie associative,

Monsieur NOVEL ne participe pas au vote  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**FIXE** comme suit le montant des subventions aux associations pour l'année 2017, sous réserve de la signature de la convention de subventionnement ou de l'avenant :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AAPEVV	250,00 €
Aïkido	500,00 €
Amicale cycliste	600,00 €
Archers (Les)	1 000,00 €
AS Collège	1 000,00 €
Cible (La)	4 400,00 €
C. Anciens Combattants	50,00 €
C. Souvenir général de Gaulle	200,00 €
Circule	80,00 €
DDEN	100,00 €
Epi d'Orge (L)	700,00 €
Epinay-Villemoisson Hand Ball	1 000,00 €
Faire vivre une Bibliothèque à Ekpè	400,00 €
FanTap	450,00 €

ASSOCIATIONS	MONTANT
FCPE Collège B. Pascal	100,00 €
FCPE écoles	250,00 €
FLAM 91	200,00 €
FNACA	200,00 €
Football club	4 500,00 €
Gymnastique Volontaire (GV)	2 700,00 €
Images	1 500,00 €
Judo Club	1 400,00 €
K'Danse	3 000,00 €
Médaillés militaires (Les)	200,00 €
Mot et la Note (Le)	900,00 €
Musculation club (La)	800,00 €
Nihon Bu Jutsu	600,00 €
Notes en bulles	300,00 €
PEEP	400,00 €
Pongistes (Les)	100,00 €
RSVO	1 000,00 €
Scouts et Guides de France	500,00 €
Séniors Actifs de Villemoisson	100,00 €
Sylphide (La)	1 900,00 €
UNC	200,00 €
UTL	100,00 €
Val d'Orge Rando	300,00 €
Villemoisson Gym	1 000,00 €
VVLMG	650,00 €
Yoga pour tous	400,00 €
	<b>34 030,00 €</b>



**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à passer avec les associations subventionnées pour la première fois en 2017,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les associations concernées.  
**APPROUVE** les termes de l'avenant aux conventions de subventionnement à passer avec les associations subventionnées pour l'année 2017 et déjà subventionnées.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les associations concernées.

**FIXE** le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association « Les ruchers de Villemoisson » pour organiser la « 1<sup>ère</sup> rencontre d'apiculteur d'Ile-de-France » à 200 euros.  
**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à passer avec l'association « Les ruchers de Villemoisson », et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**DIT** que les dépenses y afférant seront imputées à l'article 6574 du budget en cours.

Pour extrait conforme en Mairie, le 26 janvier 2017



Le Maire,

François CHOLLEY

Reçu à la Sous-Préfecture le :  
Affiché le :